

## DÉLIBÉRATION N°9 CASDIS DU 12/03/2020

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20200312-9A

### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LEURS CREDITS DE PAIEMENT

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni jeudi 12 mars 2020 à 14h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Lot, rue Hautesserre à CAHORS en présence de Monsieur le Préfet du Lot.

#### Étaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Monique BOUTINAUD, Madame Josiane HOEB-PELISSIE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Madame Catherine MARLAS, Monsieur Gérard ALAZARD, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Michel SIMON

##### Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin-colonel Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Jean-Pierre CHABREYROUX, Capitaine Eric DELMAS, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant-chef Philippe LEROUX.

##### Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Colonel Yves MARCOUX, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Commandant Michaël SABOT, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Madame Marie THIVEAUD, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI.

##### Étaient excusés :

Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Geneviève LAGARDE, Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Denis MARRE, Madame Nicole PAULO, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pierre DESTIC, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Serge NOUAILLES, Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Monsieur José SANTAMARTA, Monsieur Michel SYLVESTRE, Monsieur Willy LUIS.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du C.A.S.D.I.S. décident :

1. de mettre à jour les crédits de paiement 2020 après intégration des restes à réaliser 2019, comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2020)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (BP)	Reports d'engagements de crédits 2019 sur l'exercice 20120	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
<b>CS CABRERETS</b> Réhabilitation et extension APCP N° 2007-02	679 580	568 727,90	0,00	110 852,10	110 852,10	0,00
<b>DIVERS CIS</b> Réhabilitation et extension APCP N° 2019-01	2 000 000	0,00	520 000,00	5 000,00	525 000,00	1 475 000,00
<b>DIRECTION /CODIS</b> Réhabilitation APCP N° 2019-02	800 000	68 662,87	180 000,00	47 337,13	227 337,13	504 000,00
<b>PROJET REGOURD</b> Construction APCP N° 2019-03	1 000 000	0,00	120 000,00	20 000,00	140 000,00	860 000,00
<b>Totaux :</b>	<b>4 479 580,00</b>	<b>637 390,77</b>	<b>820 000,00</b>	<b>183 189,23</b>	<b>1 003 189,23</b>	<b>2 839 000,00</b>

**Détail du vote :**

Présents : 13  
 Votants : 13  
 Pour : 13  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
 Cahors, le 17 mars 2020



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.